

Province :

Département :

.....

Canton :

.....

Regroupement de villages¹ :

.....

.....

Village(s) :

.....

.....

Plan simple de gestion de la forêt communautaire de (Nom de l'Entité juridique)

.....

.....

.....(Indiquer la

Superficie).....

Date de soumission :

...../...../ 20.....

Date de validation et de mise en œuvre :

...../...../ 20.....

Date des révisions :

¹ Ne pas compléter s'il n'y a pas de regroupement de villages.

1 ^{ère} révision	2 ^{nde} révision	3 ^e révision	4 ^e révision
...../...../20.....	/...../20.....	/...../20.....	/...../20.....

Sommaire

1. Entité juridique de gestion de la forêt communautaire.....	4
2. Description socio-économique de la communauté.....	4
2.1. <i>Description de la population</i>	4
2.1.1. Répartition par classes d'âge.....	4
2.1.2. Population du village (permanents et non permanents).....	4
2.2. <i>Infrastructures</i>	5
2.3. <i>Activités ordinaires</i>	6
3. Localisation de la forêt communautaire.....	7
3.1. <i>Carte des limites de la forêt communautaire validée par l'administration (voir annexe 2)</i>	7
3.2. <i>Description des limites de la forêt communautaire</i>	7
4. Objectifs et usages prioritaires de la forêt communautaire.....	11
4.1. <i>Définition et localisation des usages</i>	11
4.2. <i>Exploitation du bois d'œuvre</i>	12
4.2.1. Découpage en blocs (annexe 3).....	12
4.2.2. Normes de gestion.....	13
4.2.3. Règles de gestion pour l'exploitation du bois d'œuvre.....	14
4.3. <i>Exploitation des produits forestiers non ligneux</i>	15
4.3.1. Produits forestiers non ligneux exploités.....	15
4.3.2. Règles de gestion dans la zone d'usage prioritaire d'exploitation des produits forestiers non ligneux.....	17
4.4. <i>Agriculture</i>	18
4.4.1. Mode(s) d'exploitation agricole choisi(s).....	18
4.4.2. Plantations communautaires.....	18
4.4.3. Commercialisation des produits cultivés par l'entité juridique	19
4.4.4. Règles de gestion de la zone d'usage prioritaire d'exploitation agricole..	21
4.5. <i>Conservation</i>	22
4.5.1. Objectifs de la zone de conservation.....	22
4.5.2. Règles de gestion de la zone de conservation.....	23
4.6. <i>Autres activités dans la forêt communautaire</i>	24
5. Régénération des arbres.....	26
6. Programme d'actions.....	27

7. Clé de répartition des revenus et barèmes.....	31
8. Plan de développement local.....	33
9. Convention de gestion.....	35
Annexe 1 : statuts de l'entité juridique	36
Annexe 2 : carte de la forêt communautaire.....	37
Annexe 3 : découpage de la zone à usage prioritaire d'exploitation du bois d'œuvre..	38
Annexe 4 : Espèces d'arbre exploitées dans la forêt communautaire.....	39

STRUCTURE DU CANEVAS DU PSG

CHAPITRE 1: Identification de l'Entité Juridique de Gestion de la Forêt Communautaire

CHAPITRE 2: Localisation de la forêt communautaire

CHAPITRE 3: Description Socio-économique de la Communauté

CHAPITRE 4 : Objectifs et usages prioritaires de la forêt communautaire

CHAPITRE 5: Programme Quinquennal d'Actions

CHAPITRE 6: Engagements de la Communauté

Annexes:

Annexe 1: Clé de répartition des revenus et barèmes

Annexe 2: Plan de développement local

Annexe 3: Dossier administratif de la communauté

Annexe 4: carte de la forêt communautaire

Annexe 5: Espèces d'arbre exploitées dans la forêt communautaire

Annexe 6: Rapport de l'inventaire des ressources

Annexe 7: Rapport des enquêtes socio-économiques

CHAPITRE 1

Identification de l'Entité Juridique de la Forêt Communautaire

1.1 Nom de l'entité juridique (Indiquer le nom de l'entité juridique de gestion qui figure sur le récépissé du Ministère de l'Intérieur) (joindre une copie du récépissé et de la convention provisoire en annexe 1).

.....

.....

.....

.....

1.2 Date de création de l'entité juridique

.....

.....

1.3 Localisation de la communauté

1.3.1 Province : _____

1.3.2 Département : _____

1.3.3 Canton : _____

1.3.4 Regroupement: _____

1.3.5 Nom (s) du ou des villages où est située la forêt communautaire

.....

.....

1.4 Adresse de l'entité juridique

.....
.....
1.5 Nom du représentant de l'entité juridique

.....
.....

CHAPITRE 2

Localisation de la forêt communautaire

1.

2.

3.

1.

2.1 *Carte des limites de la forêt communautaire validée par l'administration*

1.1. *Description des limites de la forêt communautaire*

CHAPITRE 3

Description Socio-économique de la Communauté

3.1 Description de la population

3.1.1. Répartition par classes d'âge

Indiquer le nombre de femmes ou d'homme par classe d'âge dans les cases correspondantes.

	Classes d'âge								Total
	0 à 5 ans	5 à 15 ans	15 à 25 ans	25 à 35 ans	35 à 45 ans	45 à 55 ans	55 à 65 ans	+ de 65 ans	
Femmes									
Hommes									
Total									

3.1.2. Population du village (permanents et non permanents)

Indiquer le nombre de résidents permanents et non permanents dans les cases correspondantes.

	Population originaire du village		
	Permanents	Non permanents	Total
Nombre de personnes			
Nombre de familles			

3.2 Activités précédemment menées dans la forêt concernée par ordre de priorité

1.....

2.....

3.....

4 Etc.....

3.3 Infrastructures bénéficiant à la collectivité

Indiquer quelles sont les infrastructures dont le village/regroupement de villages/canton² est doté :

- ☐ un ou plusieurs bâtiments scolaires
(en très bon état/ assez bon état/ mauvais état)
.....
- ☐ une ou plusieurs cases pour les enseignants
(en très bon état/ assez bon état/ mauvais état)
.....
- ☐ une ou plusieurs cases de santé ou dispensaires
(en très bon état/ assez bon état/ mauvais état)
.....
- ☐ un ou plusieurs puits
(en très bon état/ assez bon état/ mauvais état)
.....
- ☐ un ou plusieurs forages d'eau potable
(en très bon état/ assez bon état/ mauvais état)
.....
- ☐ un ou plusieurs commerces
- ☐ un ou plusieurs réseaux électriques publics
(en très bon état/ assez bon état/ mauvais état)
.....
- ☐ Un ou plusieurs réseaux électriques qui alimentent des maisons
(en très bon état/ assez bon état/ mauvais état)
.....
- ☐ une ou plusieurs salles communautaires
(en très bon état/ assez bon état/ mauvais état)
.....
- ☐ autre infrastructure (mentionner son état) :
.....
.....
.....
- ☐ autre infrastructure (mentionner son état) :
.....
.....
.....

² Rayer les mentions inutiles.

.....

.....

1.2. Activités ordinaires

Indiquer quelles sont les activités qui étaient habituellement pratiquées par la communauté avant la demande d'une forêt communautaire :

- ☐ Agriculture
- ☐ Exploitation du bois
- ☐ Exploitation des produits forestiers non ligneux (champignons, fruits sauvages, rotin, nkumu...)
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Autre :
.....
.....
- ☐ Autre :
.....
.....
- ☐ Autre :
.....
.....
- ☐ Autre :
.....
.....

CHAPITRE 4

Objectifs et usages prioritaires de la forêt communautaire

4

1.

1.3. *Objectif global de la forêt communautaire*

Impliquer les populations rurales dans la gestion durable des ressources naturelles en vue de lutter contre la pauvreté.

1.4. *Définition et localisation des usages*

Indiquer, en les cochant, le/les usage(s) assignés à la forêt communautaire :

Cocher une ou plusieurs cases

- ☐ Exploitation du bois d'œuvre en régie, où les travaux sont effectués par la communauté elle-même **(compléter les sections 4.2.1 et 4.2.2)**
- ☐ Exploitation du bois d'œuvre en fermage, par un opérateur économique extérieur à la communauté **(compléter les sections 4.2.1 et 4.2.3)**
- ☐ Exploitation des produits forestiers non ligneux (écorces, champignons, fruits, sève, etc.) **(compléter la section 4.3)**
- ☐ Agriculture **(compléter la section 4.4)**
- ☒ Conservation (au moins 1/20' de la surface de la forêt communautaire) **(compléter la section 4.5)**
- ☐ Autre usage (expliquer) : **(compléter la section 4.6)**

.....

.....

- ☐ Autre usage (expliquer) : **(compléter la section 4.6)**

.....

.....

1.5. Usages prioritaires de la forêt communautaire

4.3.1 Résultats de l'inventaire forestier

Exploitation du bois d'œuvre

Rythme de progression des activités d'exploitation du bois d'œuvre

(Tableau à remplacer par une carte de localisation de blocs)

PERIODES (en années)	SUPERFICIE A EXPLOITER	Bloc A EXPLOITER	SUPERFICIE TOTALE DES SECTEURS
1^{ère} - 5^{ème} année			
6^{ème} - 10^{ème} année	 		
11^{ème} - 15^{ème} année			
16^{ème} - 20^{ème} année		 	Toute la forêt sera exploitée à la fin de la rotation.

4.2.1.2 Normes de gestion

- Indiquer dans le tableau (annexe 4) quelles espèces d'arbre seront exploitées en les cochant et en indiquant leurs noms vernaculaires.
- Matériels d'exploitation ou de sciage autorisés (plusieurs choix possibles) :

L'entité juridique peut choisir un des deux modes d'exploitation (en régie ou par un opérateur économique) ou opter pour les deux modes à la fois. Dans ce cas, ils seront exercés sur des zones différentes.

☐ Exploitation du bois d'œuvre en régie	☐ Exploitation du bois d'œuvre par un opérateur économique
☐ tronçonneuse ☐ scie mobile ☐ gruminette ☐ autre(s) matériel(s) :	☐ tronçonneuse ; ☐ scie mobile ; ☐ gruminette ; ☐ engins de traction motorisé à gabarit léger (moins de 500 kg) ; ☐ chariots, tire-fort, triqueballe ; ☐ autre matériel :

4.2.1.3 Règles de gestion pour l'exploitation du bois d'œuvre

Cocher les règles de gestion choisies par l'entité juridique dans la zone d'exploitation du bois d'œuvre. Il est possible de cocher une ou plusieurs cases.

Activité		Règles		Sanction		
Collective		Interdit	Couper le bois sans respecter les normes de gestion	☒	Blâme	
Individuelle			Ramasser du bois de feu		Réparation physique	
Exécutée par deux personnes			Cultiver	☒	Amende coutumière	
Exécutée par une personne mandatée par l'entité juridique de gestion			Ramasser/ cueillir des PFNL		Exclusion	
Autre :			Pêcher		Transmission à l'autorité administrative	
.....			Chasser		Travail d'intérêt général (corvée)	
.....			Circuler			
.....			Couper le bois de chauffe			
.....			Autre :		Autre :	
		Autorisé	Ramasser du bois de feu			
			Cultiver			
			Ramasser/ cueillir des PFNL			
			Pêcher			
			Chasser			
			Circuler			
		Autre :				
		Obligé	Surveillance			
			Régénération d'arbres			
			Respecter le cahier des charges (cas d'une exploitation en fermage)			
			Respecter les normes de gestion (voir chapitre 4.2.1)	☒		

--	--

	Autre :	
--	------------------	--

--	--

Exploitation des produits forestiers non ligneux

4.1.1.1 Produits forestiers non ligneux exploités

Indiquer dans la rubrique suivante quels sont les produits forestiers non ligneux présents dans la forêt communautaire :

☐ Fruits de Moabi <i>Baillonella toxisperma</i>	☐ Fruits d'Ozigo <i>Dacryodes buettneri</i>	☐
☐ Nkumu <i>Gnetum africanum</i>	☐ Fruits d'Amvut <i>Trichoscypha</i> spp.	☐
☐ Sorro <i>Scyphocephalum mannii</i>	☐ Rotin <i>Calamus</i> spp.	☐
☐ Bois amer <i>Garcinia kola</i>	☐ Nkouarsa <i>Tetrapleura tetraptera</i>	☐
☐ Chocolat <i>Irvingia gabonensis</i>	☐ Autre :	☐
☐ Feuilles de Marantacées <i>Megaphrynium</i> spp.	☐	☐
		

Indiquer dans la rubrique suivante quels sont les produits forestiers non ligneux choisis par l'entité juridique pour être utilisés comme source de revenus communautaires :

☐ Fruits de Moabi <i>Baillonella toxisperma</i>	☐ Fruits d'Ozigo <i>Dacryodes buettneri</i>	☐
☐ Nkumu <i>Gnetum africanum</i>	☐ Fruits d'Amvut <i>Trichoscypha</i> spp.	☐
☐ Sorro <i>Scyphocephalum mannii</i>	☐ Longhi abam <i>Chrysophyllum africanum</i>	☐
☐ Bois amer <i>Garcinia kola</i>	☐ Champignons jaunes	☐
☐ Chocolat <i>Irvingia gabonensis</i>	☐ Autre :	☐
☐ Feuilles de Marantacées <i>Megaphrynium</i> spp.	☐	☐
		

(indiquer les indices d'abondance ☺)

+++ très abondant

++abondant

+trace de présence

Pour chacun de ces produits, indiquer le lieu de collecte, la quantité de produits (en sacs, en bouteilles...) attendue chaque année ainsi que les perspectives de commercialisation :

	Indiquer le nom du PFNL :
Lieu(x) de collecte	
Quantité estimée de production par an (en sac, en kilogramme, en bouteille, etc.)	
Organisation de la commercialisation	

	Indiquer le nom du PFNL :
Lieu(x) de collecte	
Quantité estimée de production par an (en sac, en kilogramme, en bouteille, etc.)	
Organisation de la commercialisation	

Remarque : ajouter autant de tables que de PFNL que la communauté veut développer/commercialiser.

4.1.1.2 Règles de gestion dans la zone d'usage prioritaire d'exploitation des produits forestiers non ligneux

Cocher les règles de gestion choisies par l'entité juridique dans la zone d'usage prioritaire d'exploitation des produits forestiers non ligneux

Activité	Règles	Sanction
Collective	Couper le bois pour la vente	Blâme
Individuelle	Ramasser du bois de feu	Réparation physique
Exécutée par deux personnes	Cultiver	Amende coutumière
Exécutée par une personne mandatée par l'entité juridique de gestion	Ramasser/ cueillir des PFNL à titre privé	Exclusion
Autre :	Pêcher	Transmission à l'autorité administrative
.....	Chasser	
.....	Circuler	
.....	Autre :	
	Couper le bois pour la construction au village	Travail d'intérêt général (corvée)
	Ramasser du bois de feu	Autre :
	Cultiver	
	Ramasser/ cueillir des PFNL à titre privé	
	Pêcher	
	Chasser	
	Circuler	
	Autre :	
Obligé	Surveillance	
	Entretien	
	Enrichissement (plantation d'arbres)	

--	--

	Autre :	
--	------------------	--

--	--

Agriculture

1.

4.1.1.3 Mode(s) d'exploitation agricole choisi(s)

Cocher une ou plusieurs cases pour préciser le mode d'exploitation agricole choisi dans la zone d'usage prioritaire agricole.

- ☐ Exploitation individuelle/familiale, dont les revenus ne sont pas versés dans la caisse de l'entité juridique
- ☐ Exploitation familiale dont une partie des revenus (10% - 25% - 50% - 75% - 90% - autre :%) sont versés dans la caisse de l'entité juridique
- ☐ Exploitation communautaire dont les revenus sont intégralement versés dans la caisse de l'entité juridique

4.1.1.4 Plantations communautaires

Cocher une ou plusieurs cases pour préciser les plantations communautaires choisies et le type d'organisation.

- ☐ Plantations agroforestières :
.....
 - ☐ dont les revenus sont intégralement versés dans la caisse de l'entité juridique
 - ☐ dont les revenus (10% - 25% - 50% - 75% - 90% - autre :%) sont versés dans la caisse de l'entité juridique , et le reste partagé entre les familles qui ont la gestion de la plantation.
- ☐ Verger
 - ☐ dont les revenus sont intégralement versés dans la caisse de l'entité juridique
 - ☐ dont les revenus (10% - 25% - 50% - 75% - 90% - autre :%) sont versés dans la caisse de l'entité juridique , et le reste partagé entre les familles qui ont la gestion de la plantation.
- ☐ Cultures vivrières :
.....
 - ☐ dont les revenus sont intégralement versés dans la caisse de l'entité juridique
 - ☐ dont les revenus (10% - 25% - 50% - 75% - 90% - autre :%) sont versés dans la caisse de l'entité juridique , et le reste partagé entre les familles qui ont la gestion de la plantation.
- ☐ Autre (maraîchage, etc.):
.....
 - ☐ dont les revenus sont intégralement versés dans la caisse de l'entité juridique
 - ☐ dont les revenus (10% - 25% - 50% - 75% - 90% - autre :%) sont versés dans la caisse de l'entité juridique , et le reste partagé entre les familles qui ont la gestion de la plantation.

4.1.1.5 Commercialisation des produits cultivés par l'entité juridique

- Comment sera organisée la commercialisation des produits cultivés ?

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

- **Quels sont les revenus annuels attendus pour les cultures (estimations) ?**

Culture	Quantités attendues	Revenus attendus
Bananes	régimes	CFA
Tubercules de manioc	sacs	CFA
Arachide	sacs	CFA
Patate douce	sacs	CFA
Igname	sacs	CFA
Cacao	sacs	CFA
Atanga	sacs	CFA
Folon	sacs	CFA

Autre :		 CFA
.....		 CFA
.....		 CFA

4.1.1.6 Règles de gestion de la zone d'usage prioritaire d'exploitation agricole

Cocher les règles de gestion choisies par l'entité juridique dans la zone d'usage prioritaire d'exploitation agricole

Activité		Règles		Sanction		
Collective		Interdit	Couper le bois pour la vente		Blâme	
Individuelle			Ramasser du bois de feu		Réparation physique	
Exécutée par deux personnes			Cultiver		Amende coutumière	
Exécutée par une personne mandatée par l'entité juridique de gestion			Ramasser/ cueillir des PFNL		Exclusion	
Autre :			Pêcher		Transmission à l'autorité administrative	
.....			Chasser		Travail d'intérêt général (corvée)	
.....			Circuler			
.....			Autre :			
.....						
		Autorisé	Couper le bois pour la construction au village		Autre :	
			Ramasser du bois de feu			
			Cultiver			
			Ramasser/ cueillir des PFNL			
			Pêcher			
			Chasser			
			Circuler			
			Autre :			
		Obligé	Surveillance			
			Entretien			
			Enrichissement (arbres fruitiers)			

--	--

	Autre :	
--	------------------	--

--	--

Conservation

La superficie de la zone de conservation doit être égale à au moins 1/20 de la superficie de la forêt, et elle est non révisable.

4.2.4.1 Objectifs de la zone de conservation

Décrire les objectifs de la zone de conservation (5 lignes maximum)

4.2.4.2 Règles de gestion de la zone de conservation

Cocher les règles de gestion choisies par l'entité juridique dans la zone de conservation

Activité	
Collective	
Individuelle	
Exécutée par deux personnes	
Exécutée par une personne mandatée par l'entité juridique de gestion	
Autre :	
.....	
.....	
.....	
.....	

Règles		
Interdit	Couper le bois	X
	Ramasser du bois de feu	
	Cultiver	X
	Ramasser/ cueillir des PFNL	
	Pêcher	X
	Chasser	X
	Circuler	
	Autre :	
Autorisé		
	Ramasser du bois de feu	
	Ramasser/ cueillir des PFNL	
	Circuler	
	Autre :	
Obligé	Surveillance	X
	Entretien	
	Autre :	
.....		

Sanction	
Blâme	
Réparation physique	
Amende coutumière	
Exclusion	
Transmission à l'autorité administrative	
Travail d'intérêt général (corvée)	
Autre :	
.....	
.....	
.....	

4.3 Reboisement

- Date du reboisement communautaire annuel (de préférence en début saison des pluies) :

.....

.....

- Citer les espèces d'arbre qui seront replantées :

☒ les espèces d'arbre qui seront exploitées pour leur bois

☐ autres espèces :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Les plants proviendront de (cocher la/les case(s) correspondante(s)) :

☐ pépinière villageoise

☐ achat dans le commerce

- les sites de régénération seront en priorité :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1.6. *Autres activités dans la forêt communautaire*

Détailler les autres activités menées dans la forêt communautaire. Maximum 10 lignes.

Une fois l'activité décrite, remplir la règle de gestion page suivante.

Règles de gestion dans la zone dont l'usage prioritaire est

Cocher les règles de gestion choisies par l'entité juridique dans la zone.

Activité		Règles		Sanction	
Collective		Interdit	Couper le bois		Blâme
Individuelle			Ramasser du bois de feu		Réparation physique
Exécutée par deux personnes			Cultiver		Amende coutumière
Exécutée par une personne mandatée par l'entité juridique de gestion			Ramasser/ cueillir des PFNL		Exclusion
Autre :			Pêcher		Transmission à l'autorité administrative
.....			Chasser		
.....			Circuler		
.....		Autre :			
.....					
		Autorisé	Couper le bois		Travail d'intérêt général (corvée)
			Ramasser du bois de feu		Autre :
			Cultiver		
			Ramasser/ cueillir des PFNL		
			Pêcher		
			Chasser		
			Circuler		
		Autre :			
		Obligé	Surveillance		
			Entretien		

--	--

	Autre :	
--	------------------	--

--	--

CHAPITRE 5

Programme Quinquennal d'Actions

Compléter les tableaux suivants en fonction des usages prioritaires de la forêt communautaire

Tableau 1. Exploitation du bois d'œuvre (indiquer le bloc où a lieu l'activité et indiquer le nombre de tiges qu'il est prévu d'exploiter et de reboiser = 4 fois le nombre d'arbres abattus. Si aucune parcelle n'est exploitée ou reboisée, indiquer « néant »)

Activités	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Exploitation du bois forestière					
Régénération artificielle (indiquer l'endroit du reboisement et le nombre de plants qui seront plantés)					

Tableau 2. Exploitation des produits forestiers non ligneux (indiquer quand seront menées les activités de régénération d'arbres à PFNL et de cueillette des PFNL)

[illegible]

Tableau

4.

Autres :

.....

Tableau 3. **Agriculture** (détailler les opérations techniques pour chaque activité)

Activités	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
					
					
					
					

Activités	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
					

[illegible]

Annexe à remplir chaque année

Plan Annuel des Opérations

Période: Année 1

(indiquer le bloc où a lieu l'activité et indiquer le nombre d'ha qu'il est prévu d'exploiter et de reboiser = 4 fois le nombre d'arbres abattus. Si aucune parcelle n'est exploitée ou reboisée, indiquer « néant »)

Activités	Détails
Exploitation du bois	
Régénération artificielle (indiquer l'endroit du reboisement et le nombre de plants qui seront plantés)	
Cueillette collective de :	
Régénération d'essence à PFNL :	
Agriculture	
Autres	

Annexe à remplir chaque année

Plan Annuel des Opérations

Période: Année X

(indiquer le bloc où a lieu l'activité et indiquer le nombre d'ha qu'il est prévu d'exploiter et de reboiser = 4 fois le nombre d'arbres abattus. Si aucune parcelle n'est exploitée ou reboisée, indiquer « néant »)

Activités	Détails
Exploitation du bois	
Régénération artificielle (indiquer l'endroit du reboisement et le nombre de plants qui seront plantés)	
Cueillette collective de :	
Régénération d'essence à PFNL :	
Agriculture	
Autres	

CHAPITRE 6

Engagements de la Communauté

La communauté du Regroupement de villages ou du village _____
dénommée _____regroupée au sein de l'entité juridique
_____représentée par **M. /Mme** _____responsable de gestion de la
forêt communautaire nommée par la communauté déclare par la présente
avoir pris connaissance des les textes législatifs et réglementaires sur les
forêts et s'engage à respecter toutes les dispositions prévues par le
présent Plan Simple de Gestion.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan Simple de Gestion la
communauté s'engage en outre à:

- Collaborer étroitement avec les responsables de
l'administration chargée des forêts;
- Soumettre régulièrement à la fin de chaque année à
l'administration chargée des forêts un rapport annuel sur les
activités exercées au sein de la forêt communautaire ;
- Procéder, en cas de nécessité, aux modifications du Plan
Simple de Gestion en collaboration avec l'administration
chargée des forêts ;
- Respecter scrupuleusement la législation forestière en vigueur.

En cas de non-respect de la Convention ou du Plan Simple de Gestion, les
dispositions prévues par l'article _____de la Décision
No_____ portant attribution d'une forêt communautaires à la
communauté seront appliquées.

Signatures

Pour l'engagement de la Communauté Chargée des Forêts

Le Responsable de Gestion
nommé par la communauté
des Forêts

Noms _____
Noms _____

(Lieu, date et signature)

Pour l'Administration

Plan de Gestion approuvé par
Le Directeur Général

(Lieu, date et signature)

ANNEXES

- [illegible]

Quels seront les barèmes appliqués en matière de rémunération par l'entité juridique ?

Indiquer une fourchette et les unités.

Exemple : de 1 000 à 2 000 CFA/hectare, de 500 à 800 CFA/m³, de 1 000 à 1 500 CFA/jour...)

- Rémunération pour désignation des arbres :
- Rémunération abatteur :
- Rémunération aide-abatteur :
- Rémunération scieur :
- Rémunération transporteur :
- Rémunération pépiniériste :
- Rémunération machetteur :
- Rémunération cueilleur/collecteur :
- Rémunération des planteurs (arbres) :
- Rémunération personnel d'entretien du verger communautaire :
- Rémunération vendeur :
- Rémunération artisan :
- Autre rémunération :
- Autre rémunération :
- Autre rémunération :
- Autre rémunération :

ANNEXE 2

Plan de développement local

Indiquer au moins trois projets de développement qui seront financés par les revenus issus de la FC.

Exemples : construction d'une école, d'un logement pour l'enseignant, d'un forage, électrification du village, etc.

Indiquer l'envergure du projet :

- Petit projet
 - ➔ réalisation en quelques jours ou semaines
 - ➔ montant maximum de 200 000 CFA à déboursier
- Projet moyen
 - ➔ Réalisation en quelques semaines ou mois ;
 - ➔ Montant maximum de 1 000 000 CFA à déboursier
- Grand projet
 - ➔ Réalisation en plusieurs mois, voire années
 - ➔ Montant supérieur à 1 000 000 CFA à déboursier

Remarque : la communauté devrait avoir un projet de chaque type.

Projet communautaire 1 :

.....

.....

.....

Indiquer l'envergure du projet (cochez la case correspondante)

Petit projet	Projet moyen	Grand projet

Projet communautaire 2 :

.....

.....

.....

Indiquer l'envergure du projet (cochez la case correspondante)

Petit projet	Projet moyen	Grand projet

Projet communautaire 3 :

.....

.....

.....

Indiquer l'envergure du projet (cochez la case correspondante)

Petit projet	Projet moyen	Grand projet

Annexe 3 : Dossier administratif de la communauté

1.

Annexe 4 : carte de la forêt communautaire

Annexe 5 : Espèces d'arbre exploitées dans la forêt communautaire

Okoumé <i>Aucoumea klaineana</i>	Doussié blanc <i>Afzelia bipindensis</i>	Movingui <i>Distemonanthus benthamianus</i>
Abga <i>Prioria balsamifera</i>	Doussié pachyloba <i>Afzelia pachyloba</i>	Mukulungu <i>Autranella congolensis</i>
Acajou <i>Khaya ivorensis</i>	Emien <i>Alstonia boonei</i>	Niové <i>Staudtia kamerunensis</i>
Aiélé <i>Canarium schweinfurthii</i>	Essia <i>Petersianthus macrocarpus</i>	Okan <i>Cylicodiscus gabunensis</i>
Andoungs <i>Monopetalanthus</i> spp.	Eveuss <i>Klainedoxa</i> spp.	Olon <i>Zanthoxylum heitzii</i>
Anzem noir <i>Copaifera mildbraedii</i>	Fromager <i>Ceiba pentandra</i>	Onzabili <i>Antrocaryon klaineum</i>
Anzem rouge <i>Copaifera religiosa</i>	Ilomba <i>Pycnanthus angolensis</i>	Padouk <i>Pterocarpus soyauxii</i>
Ayous <i>Triplochiton scleroxylon</i>	Iroko <i>Milicia excelsa</i>	Pao Rosa <i>Bobgunnia fistuloides</i>
Azobé <i>Lophira alata</i>	Izombé <i>Testulea gabonensis</i>	Sapelli <i>Entandrophragma cylindricum</i>
Bahia <i>Hallea</i> spp.	Kévazingo <i>Guibourtia tessmannii</i>	Sipo <i>Entandrophragma utile</i>
Béli <i>Paraberlinia bifoliolata</i>	Kosipo <i>Entandrophragma candollei</i>	Sorro <i>Scyphocephalum mannii</i>
Bilinga <i>Nauclea diderrichii</i>	Lati <i>Amphimas ferrugineus</i>	Tali <i>Erythrophleum suaveolens</i>
Bossé clair <i>Guarea cedrata</i>	Limba <i>Terminalia superba</i>	Tchitola <i>Prioria oxyphylla</i>
Bossé foncé <i>Guarea thompsonii</i>	Limbali <i>Gilbertiodendron dewevrei</i>	Tiama blanc <i>Entandrophragma angolense</i>
Dabéma <i>Piptadeniastrum africanum</i>	Longhi blanc <i>Chrysophyllum africanum</i>	Tiama noir <i>Entandrophragma congoense</i>
Dibétou <i>Lovoa trichilioides</i>	Longhi abam <i>Chrysophyllum lacourtianum</i>	Wengué <i>Millettia laurentii</i>
.....		
.....		

N.B. : La loi en matière d'exploitation forestière sera respectée au sein de la forêt communautaire. Il sera notamment tenu compte des diamètres minima d'exploitation et des espèces d'arbre protégées.

ANNEXE 6. Rapport de l'inventaire des ressources

ANNEXE 7. Rapport des enquêtes socio-économiques

1.7.